

Comment la voiture de société apparaît-elle sur la fiche de paie au Luxembourg ?

Réponse courte

La voiture de société figure sur la fiche de paie sous forme d'une **ligne distincte intitulée "avantage en nature véhicule"**. Le montant mensuel correspond au taux applicable multiplié par le prix catalogue TTC neuf : **0,5 %** (électrique ? 18 kWh), **0,6 %** (électrique > 18 kWh) ou **2 %** (thermique/hybride). Cet avantage est soumis aux **cotisations sociales** auprès du CCSS et à **l'impôt sur le revenu** via la retenue à la source.

Concrètement, l'avantage en nature est **ajouté au salaire brut** pour le calcul des cotisations et de l'impôt, puis **déduit du salaire net** puisqu'il s'agit d'un avantage perçu en nature et non en espèces. Le salarié ne reçoit pas ce montant en argent mais il est imposé dessus. Si une **contribution financière** est prélevée sur le salaire, elle vient réduire le montant de l'avantage en nature déclaré.

Définition

L'**avantage en nature véhicule sur la fiche de paie** est la traduction comptable de l'usage privé d'un véhicule de société, dont le montant est déterminé selon les règles de calcul de l'avantage en nature. Il apparaît comme un élément de rémunération non monétaire, intégré au brut fiscal et social pour le calcul des charges, puis retranché du net à payer. Cette présentation permet de garantir la transparence vis-à-vis du salarié et la conformité des déclarations sociales et fiscales de l'employeur.

Questions fréquentes

Comment la voiture de société apparaît-elle sur la fiche de paie au Luxembourg ?

La voiture de société figure sur la fiche de paie sous forme d'une ligne distincte intitulée "avantage en nature véhicule". Le montant mensuel correspond au taux applicable multiplié par le prix catalogue TTC neuf : 0,5 % (électrique ? 18 kWh), 0,6 %

Que dit la loi luxembourgeoise ?

La voiture de société figure sur la fiche de paie sous forme d'une ligne distincte intitulée "avantage en nature véhicule". Le montant mensuel correspond au taux applicable multiplié par le prix catal

Que dit la loi luxembourgeoise ?

La voiture de société figure sur la fiche de paie sous forme d'une ligne distincte intitulée "avantage en nature véhicule". Le montant mensuel correspond au taux applicable multiplié par le prix catal

Quelles sont les règles applicables ?

Concrètement, l'avantage en nature est ajouté au salaire brut pour le calcul des cotisations et de l'impôt, puis déduit du salaire net puisqu'il s'agit d'un avantage perçu en nature et non en espèces.

Conditions d'exercice

L'inscription de l'avantage en nature sur la fiche de paie répond à des exigences légales et comptables précises.

Critère	Détail
Ligne dédiée	Mention obligatoire sur une ligne distincte identifiable
Intitulé	"Avantage en nature véhicule" ou formulation équivalente
Montant mensuel	Taux x prix catalogue TTC neuf du véhicule
Ajout au brut	Intégré à la base de calcul des cotisations sociales
Soumission à l'impôt	Inclus dans la base de retenue d'impôt à la source
Déduction du net	Retranché du net à payer (avantage perçu en nature)
Contribution salarié	Ligne distincte si prélèvement sur salaire

Modalités pratiques

La gestion de l'avantage en nature sur la fiche de paie implique plusieurs opérations comptables.

Aspect	Obligation ou recommandation
Calcul initial	Déterminer le montant mensuel selon motorisation et prix catalogue
Intégration brut	Ajouter au salaire brut pour le calcul des charges sociales
Retenue d'impôt	Inclure dans l'assiette de la retenue à la source
Déduction net	Soustraire du net à payer car non versé en espèces
Contribution éventuelle	Déduire du montant de l'avantage avant calcul des charges
Modèle 160	Déclarer annuellement à l'Administration des contributions directes

Pratiques et recommandations

Vérifier chaque mois que la ligne d'avantage en nature est correctement paramétrée dans le logiciel de paie, en s'assurant que le montant est à la fois ajouté au brut fiscal et social et déduit du net à payer, pour éviter toute erreur de calcul des cotisations ou de l'impôt.

Inform le salarié dès l'attribution du véhicule sur le mécanisme de l'avantage en nature et son impact sur la fiche de paie, ainsi que sur les obligations de déclaration fiscale, en lui fournissant une simulation chiffrée montrant la différence entre le brut et le net après intégration de l'avantage, afin de prévenir toute incompréhension.

Archiver les fiches de paie et les justificatifs du calcul de l'avantage en nature pendant la durée de prescription fiscale de cinq ans, en conservant notamment le prix catalogue TTC neuf et la fiche technique du véhicule.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 104 al. 1 LIR (loi du 4 décembre 1967)	Imposition des avantages en nature
Circulaire L.I.R. n°104/1 du 16 juillet 2018	Modalités d'évaluation de l'avantage en nature véhicule
Art. <u>L.121-4</u> Code du travail	Contenu obligatoire du contrat de travail et mentions sur la rémunération
Règlement grand-ducal du 23 décembre 2016	Évaluation forfaitaire selon émissions CO?

L'avantage en nature véhicule est l'un des éléments les plus fréquemment contrôlés lors des audits de paie et des contrôles fiscaux. Une erreur de paramétrage peut entraîner un redressement portant sur l'ensemble de la période non prescrite. Il est recommandé de faire valider le paramétrage par un expert-comptable ou un prestataire de paie spécialisé lors de la première mise en place.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.